

Réponse à une consultation 02.10.2015

Ordonnance de la Banque nationale – Révision du chapitre 4 (Surveillance des infrastructures des marchés financiers) – Prise de position d’economiesuisse

economiesuisse a mené auprès de ses membres – cent associations de branches, vingt chambres de commerce cantonales et des grandes entreprises individuelles – une procédure de consultation au sujet de l’ordonnance de la Banque nationale et, dans une optique économique globale, prend position sur la base des réponses reçues.